

MODALITES D'ADMISSION

En attendant que le service soit référencé sur la plate-forme VIA TRAJECTOIRE, merci de retirer ou de demander au secrétariat de l'établissement un dossier papier pour toute demande d'admission.

Remplir un dossier d'inscription par le site
VIA-TRAJECTOIRE [https://
usager.viatrajectoire.fr/](https://usager.viatrajectoire.fr/)

ou un dossier papier disponible dans
l'établissement (pour les personnes
qui ne disposent pas d'internet)

- la partie administrative est remplie par la famille
- la partie médicale est remplie par le médecin traitant
- contacter l'infirmière coordinatrice du service pour un rendez-vous de préadmission
- l'admission est prononcée par le directeur après avis du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordinatrice
- pièces complémentaires à fournir :
un relevé d'identité bancaire et une copie de la carte vitale

Critères d'admission

L'accueil de jour accueille des personnes âgées à partir de 60 ans, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

L'autonomie doit être suffisante et le dossier médical à jour : autonomie à la marche et aux transferts.

Critères de sortie

Perte d'autonomie et/ou perte d'intérêt de la stimulation cognitive Comportements inadaptés à la vie collective (agressivité, désinhibition)

ACCES



Adossée à l'Ehpad de Lapoutroie,
l'accueil se fait par la rue
du Foyer St Martin

Adresse de l'Accueil de Jour

RESIDENCES MEDICALISEES DU CANTON VERT
53, rue du Général Dufieux 68650 LAPOUTROIE

Tél : 03 89 47 29 13

Courriel : adj@hopital-cantonvert.fr

Secrétariat de l'établissement

53, rue du Général Dufieux 68650 LAPOUTROIE

Tél. : 03 89 47 29 10

Courriel : lapoutroie@hopital-cantonvert.fr

Contacts pour l'accueil de jour

Infirmière coordinatrice : Mme Magali RIETTE

Courriel : idec@hopital-cantonvert.fr

UN NOUVEAU SERVICE DES RESIDENCES MEDICALISEES DU CANTON VERT sur le site de LAPOUTROIE

Ouvert à compter du 1er septembre 2026

Nombre de places : 10 résidents/jour

Horaires d'ouverture : 9H à 16H
tous les jours sauf les samedis/dimanches
et jour fériés.

ACCUEIL DE JOUR



pour les personnes atteintes de la maladie
d'Alzheimer ou de troubles apparentés

Un accompagnement quotidien et personnalisé
Une ambiance conviviale et chaleureuse



ACCUEIL

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Les personnes âgées qui vivent chez elles peuvent être accueillies une à plusieurs journées par semaine.

Fréquenter un accueil de jour permet de préserver son autonomie grâce aux activités adaptées proposées. Ces temps passés hors du domicile contribuent également à rompre l'isolement et à permettre aux proches de disposer de temps pour leurs propres occupations.

PRESTATIONS D'ACCUEIL

Au cours de la journée, des activités encadrées seront proposées aux personnes accueillies : atelier mémoire, bricolage, atelier cuisine, atelier chant, gymnastique douce, atelier autour du goût, atelier relaxation, ...

Des activités de la vie quotidienne ayant un rôle bénéfique sur l'autonomie des personnes accueillies seront également proposées.

Ces activités visent à maintenir les acquis de la personne accueillie, à renforcer l'identité et l'estime de soi tout en maintenant un lien social dans une ambiance conviviale. Cette ouverture vers l'extérieur permet de créer des liens, des échanges et du partage.

INTERVENANTS

Une équipe qualifiée et formée

- Assistants(es) de soins en gériatrie
- Vacation de psychologue



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture : 9H00 à 16H

Accueil : entre 9H et 10H00

Retour à domicile : entre 15H30 et 16H00

Le trousseau

- médicaments pour la journée (**ordonnance à jour**)
- protections pour l'incontinence
- vêtements de rechange (si besoin), gilet, veste
- lunettes, appareils auditifs
- cannes, déambulateur

Le transport

Assuré par les familles ou par un prestataire extérieur. Dans le canton : "MOBIL'VAL, transport à la demande" de la vallée de Kayzersberg (inscription sur site internet) ou le service de transport solidaire de la vallée de Kayzersberg (Tél. : 06 30 59 41 19, mail : mobilite.colmar@croix-rouge.fr).



La facturation : Coûts 2026

- $31,56€ + 4,30€ = 35,86€$

Si vous êtes bénéficiaire de l'APA :

- en GIR 3/4 : $31,56€ + 10,14€ = 41,70€$

dont 5,84€ pris en charge par l'APA

- en GIR 1/2 : $31,56€ + 15,98€ = 47,54€$

dont 11,68€ pris en charge par l'APA

- Tarif réservation : 20,00€/jour

Une facturation mensuelle est adressée au bénéficiaire ou à l'ayant-droit.

L'établissement participe aux frais de transport selon les modalités suivantes :

- la famille assure elle-même le transport de leur proche (barème forfaitaire : Arrêté fixant le barème forfaitaire permettant l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les bénéficiaires de traitements et salaires optant pour le régime des frais réels) : fournir annuellement une copie de la carte grise
- la famille sollicite les services d'un prestataire extérieur (taxi, ...) : fournir mensuellement une copie de la facture. Plafond journalier : 13,18€

Aides financières

- L'allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Le coût restant à charge pour la personne peut également être financé partiellement par la caisse de retraite, la mutuelle, une assurance. Il est important de se renseigner auprès de l'ensemble des organismes dont vous dépendez.

